

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
Arrondissement de Troyes  
Canton de  
Vendeuvre-sur-Barse



## MAIRIE de LUSIGNY-SUR-BARSE

10270 - ☎ 03 25 41 20 01 -  
www.lusigny-sur-barse.fr - contact : [accueil@lusigny-sur-barse.fr](mailto:accueil@lusigny-sur-barse.fr)

### ARRETE N° URB / 38-2021 Portant circulation interdiction de stationnement Place de l'Europe

Le Maire de la Commune de Lusigny-sur-Barse,

**Vu** les articles L2212-2 et L2213-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la route,

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste de « routes à grande circulation » ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** que les travaux de renforcement du réseau électrique, Place de l'Europe (derrière les commerces et écoles) vont sur la chaussée entraîner, une interdiction de stationner.

**Considérant** que la réalisation des travaux est prévue sur une période comprise entre le 15 novembre 2021 et le 14 décembre 2021.

**Considérant** que les conditions de circulation seront dégradées en ne permettant pas le stationnement.

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 15 novembre au mardi 14 décembre 2021, place de l'Europe, le stationnement sur les places de parking au dos de la boulangerie et le long de la borne de recharge pour véhicules électriques sera interdit. Cette interdiction de stationnement sera matérialisée par la mise en place d'une signalisation appropriée.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société SPIE Citynetwork Barberey et sous leur seule responsabilité.

**Article 3 :** les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la Loi.

**Article 5 :**

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lusigny sur Barse sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur GAUTHIER Damien, société SPIE Citynetwork Barberey
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lusigny sur Barse

Fait à Lusigny sur Barse, le 08 novembre 2021

Le Maire,

Marie-Hélène TRESSOU

